

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Où sont les partis politiques ?

Le Centre d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme (CIDEF) avec le soutien du MEPI, a organisé hier au siège de l'institut national de santé publique à El Biar, sa deuxième conférence débat dans le cadre d'une campagne de sensibilisation autour des propositions des partis politiques relatives aux questions féminines.

Parmi les 6 partis politiques qui ont été invités dont le FLN, le RND, le MSP, le FNA, le MDS et le RCD, trois formations ont été présentes à travers les représentantes du RCD, du FLN et du MSP. La société civile, les représentants des médias ainsi que de nombreux universitaires ont pris part au débat. Le débat d'hier a porté par ailleurs sur la vision des partis politiques concernant la famille algérienne, le code de la famille et la violence à l'égard des femmes. A noter que la rencontre est la troisième du genre dans l'agenda de la CIDEF. Cette dernière institution comme l'a affirmé la directrice, Mme Nadia Ait Zaï, a déjà organisé deux journées similaires respectivement le 14 et le 22 février passé. Selon elle, l'objectif alloué d'un tel rapprochement des partis politiques est de s'informer sur la posi-

tion des partis à travers leur programme politique concernant surtout la famille et de rendre visible les femmes militantes dans les partis politiques en leur donnant la parole. En effet, le débat a été animé hier à l'occasion par l'agent féminin. Quel modèle de famille algérienne nous propose ces formations pour servir de référent à l'élaboration d'une politique familiale, quels sont les grands axes de cette politique familiale, quelle appréciation portent-ils sur le code de la famille amendé ? Reflète-t-il le modèle familial souhaité ? Pour ceux qui réclament l'abrogation du code par quoi faut-il le remplacer ? Quelle prise en charge préconise ces formations pour les femmes victimes de violence ? Ce sont là les questions auxquelles ont répondu les deux conférencières Maître Fella Sadat représentante du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) et Mme Fatiha Chellouche, représentante du Front de libération national (FLN).

"Le rôle de la femme est essentiel et primordial, la femme à travers les luttes, Fatima est l'élément essentiel de l'Algérie. Dans tous les discours, le rôle de la femme est reconnu. Cependant pendant l'avatisme, la femme est quelque part négligée. La représentativité de la femme est pour la forme à l'intérieur du FLN, la femme est très intéressée par sa participation dans le parti". Concernant la deuxième question, la représentante répondra que la famille algérienne est classique et traditionnelle, elle a nécessairement évolué en fonction de l'évolution des valeurs économiques. Les valeurs morales sont restées les mêmes. Le FLN

garde les mêmes principes pour la famille classique. Actuellement, on peut distinguer deux catégories dont la famille nucléaire et la famille élargie. Pour sa part, maître Fella Sadat, secrétaire chargé des droits de l'homme au RCD, dira à ce propos, le modèle familial algérien a considérablement éclaté, suite à l'indépendance avec l'exode rural à l'indépendance". Comme décrite par le législateur, la famille est la cellule de base de la société dans un Etat de droit. Pour que l'on puisse établir un Etat de droit, il faut parvenir d'abord à avoir un modèle de famille exempt de tout maux social. Et de dire que même au niveau rural, il y a éclatement ; nous ne sommes plus devant une famille élargie. Et de dire que dans le programme politique du RCD, il est prévu de prendre en charge le souci de la famille d'ordre socio-économique. A la question relative au code de la famille, les deux partis se sont mis d'accord sur le fait que la femme mène toujours le parcours du combattant, pour mettre l'accent sur le combat mené par la femme divorcée en matière de pension alimentaire. Dans les programmes du FLN et du RCD, il y a la création d'un fonds de pension alimentaire.

Concernant le volet de la violence à l'égard des femmes, les deux partis ont également proposé qu'il y ait plus de sanctions en cas de violence dans le code pénal. Ceci dit, le problème de la situation des mères célibataires a été débattu en substance. Selon le chiffre donné, il s'avère que notre pays compte 6 000 à 7 000 mères célibataires.

Souâd Grine